

**Rapport annuel incluant les états financiers audités  
au 31 décembre 2024**

# **SELECTION F**

Fonds Commun de Placement à compartiments multiples

R.C.S. Luxembourg K30

---

Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur base du prospectus comprenant le règlement de gestion et les fiches signalétiques de chacun des compartiments ainsi que sur base des documents d'informations clés ("DIC").

Le prospectus ne peut être distribué qu'accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

---

## SELECTION F

### Sommaire

<b>Organisation</b> .....	<b>2</b>
<b>Rapport de la Société de Gestion</b> .....	<b>4</b>
<b>Rapport du réviseur d'entreprises agréé</b> .....	<b>7</b>
<b>Etat globalisé du patrimoine</b> .....	<b>10</b>
<b>Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net</b> .....	<b>11</b>
<b>SELECTION F - SMART EQUITIES</b> .....	<b>12</b>
Etat du patrimoine .....	12
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net .....	13
Statistiques .....	14
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets .....	15
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres .....	16
<b>SELECTION F - SMART EVOLUTION</b> .....	<b>17</b>
Etat du patrimoine .....	17
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net .....	18
Statistiques .....	19
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets .....	20
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres .....	22
<b>SELECTION F - CAPEXPERT</b> .....	<b>23</b>
Etat du patrimoine .....	23
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net .....	24
Statistiques .....	25
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets .....	26
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres .....	27
<b>SELECTION F - ALPHA</b> .....	<b>28</b>
Etat du patrimoine .....	28
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net .....	29
Statistiques .....	30
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets .....	31
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres .....	33
<b>Notes aux états financiers</b> .....	<b>34</b>
<b>Informations supplémentaires (non-auditées)</b> .....	<b>40</b>

## SELECTION F

### Organisation

---

#### **Société de Gestion**

BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS  
Société Anonyme  
16, Boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG

#### **Conseil d'Administration de la Société de Gestion**

##### **Président**

Nicolas BUCK  
Chief Executive Officer  
AVANTERRA  
Société Anonyme  
33-39, Rue du Puits Romain  
L-8070 BERTRANGE

##### **Administrateurs**

Gary JANAWAY  
Administrateur de Sociétés  
23, Rue de Sandweiler  
L-5362 SCHRASSIG

Fanny NOSETTI-PERROT  
Chief Executive Officer  
BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS  
Société Anonyme  
16, Boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG

Guy WAGNER  
Chief Investment Officer  
BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS  
Société Anonyme  
16, Boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG

#### **Dirigeants de la Société de Gestion**

Fanny NOSETTI-PERROT  
Chief Executive Officer

Nico THILL  
Deputy Chief Executive Officer

Cédric LENOBLE  
Chief Operating and Chief Financial Officer

Guy WAGNER  
Chief Investment Officer

#### **Dépositaire et Agent Payeur Principal**

BANQUE DE LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
14, Boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG

## SELECTION F

### Organisation (suite)

---

**Administration Centrale**

UI efa S.A.  
2, Rue d'Alsace  
L-1122 LUXEMBOURG

**Conseiller en Investissements**

CREDIT MUTUEL GESTION  
60, Rue de la Victoire  
F-75009 PARIS

**Réviseur d'entreprises agréé**

ERNST & YOUNG  
Société Anonyme  
35E, Avenue John F. Kennedy  
L-1855 LUXEMBOURG

**Cabinet de révision agréé de  
la Société de Gestion**

KPMG Luxembourg  
Société anonyme  
39, Avenue John F. Kennedy  
L-1855 LUXEMBOURG

**Distributeur Global**

BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL  
4 Rue Frédéric Guillaume Raiffeisen  
F-67000 STRASBOURG

## SELECTION F

### Rapport de la Société de Gestion

---

Sur le plan économique, l'exercice 2024 fut marqué par la divergence entre une économie américaine toujours robuste et une conjoncture nettement moins favorable dans le reste du monde. En effet, grâce à la résilience remarquable de sa consommation domestique, le PIB américain a maintenu un rythme de croissance proche de 3%, malgré le fort relèvement des taux d'intérêt par la Réserve fédérale de mars 2022 à juillet 2023. Dans la zone euro, l'amélioration conjoncturelle a été marginale, malgré la faiblesse marquée des 12 mois précédents. Des dépenses publiques nettement moins généreuses et des coûts énergétiques élevés depuis l'invasion russe en Ukraine ont pesé sur le niveau de la croissance. En Chine, la faiblesse persistante du secteur immobilier a continué à peser sur le niveau de la production nationale qui, toutefois, a atteint l'objectif officiel d'une progression de 5% grâce à la force des exportations. Au Japon, la hausse de l'inflation à un niveau supérieur aux augmentations salariales a pesé sur le pouvoir d'achat des ménages, ce qui explique le ralentissement de l'activité au cours de l'exercice écoulé.

Après avoir atteint un pic à 9,1% aux Etats-Unis en juin 2022 et à 10,7% dans la zone euro en octobre 2022, l'inflation s'est détendue des deux côtés de l'Atlantique. Le rétablissement des chaînes d'approvisionnement post-Covid ainsi que l'important resserrement monétaire des banques centrales ont considérablement ralenti la hausse des prix. Du côté des biens, l'inflation est même tombée à des niveaux proches de zéro, tandis que du côté des services, elle a été beaucoup plus tenace en raison de la résilience des marchés de l'emploi, même dans les pays enregistrant une faible croissance économique. Etant suffisamment confiantes dans la poursuite du ralentissement de l'inflation, la Banque centrale européenne et la Réserve fédérale américaine ont entamé leur cycle de relâchement monétaire, baissant chacune leur principal taux directeur de 100 points de base, à partir de juin et septembre respectivement.

Sur les marchés obligataires, la baisse des taux directeurs des banques centrales et la remontée des taux d'intérêt à long terme au quatrième trimestre suite à la victoire de Donald Trump aux élections présidentielles américaines ont entraîné une repentification des courbes de taux d'intérêt aux Etats-Unis et en zone euro après une période prolongée de courbes inversées. Dès lors, les obligations d'Etat américaines et allemandes ont enregistré de faibles performances durant l'année. Etant donné la poursuite du rétrécissement des primes de risque de la plupart des classes d'actifs obligataires, ces dernières ont enregistré des performances globalement décentes, les obligations à haut rendement ayant affiché les évolutions les plus favorables.

En raison de l'absence de récession aux États-Unis, les marchés actions ont accéléré leur mouvement haussier entamé durant l'exercice précédent. Le signal donné par la Réserve fédérale américaine en novembre 2023 de ne pas resserrer davantage sa politique monétaire a donné le coup d'envoi d'une nouvelle hausse qui s'est poursuivie jusqu'à fin 2024, malgré une courte interruption durant les mois d'été. Ainsi, sur l'ensemble de l'exercice écoulé, l'indice MSCI World All Countries total return net en EUR a progressé de 25%, après avoir déjà augmenté de 18% l'année précédente. Au niveau sectoriel, le secteur technologique a encore été le plus performant, profitant toujours de l'engouement pour l'intelligence artificielle, suivi par les services de communication puis les valeurs financières, alors que la consommation de base, la santé, l'immobilier, l'énergie et les matériaux ont largement sous-performé.

Après avoir enregistré une évolution déjà favorable durant l'exercice antérieur, le cours de l'or a considérablement accéléré son mouvement haussier, affichant une progression de 35 % (exprimée en euros) durant l'exercice écoulé. Le renforcement de leurs réserves en or par les banques centrales à l'Est ainsi que l'amorce du relâchement monétaire aux Etats-Unis et en zone euro ont déclenché une envolée du cours du métal jaune dont la caractéristique d'ultime actif refuge demeure fortement appréciée dans un monde de tensions politiques et de déséquilibres économiques sans cesse croissants.

## SELECTION F

### Rapport de la Société de Gestion (suite)

Au sein du compartiment Alpha, l'exposition nette aux actions a été gérée activement durant l'exercice, alternant phases de surexposition et phases de prudence. Géographiquement le risque est resté concentré sur les actions européennes, émergentes ainsi que la thématique des mines d'or tandis que les Etats-Unis étaient délaissées pour des raisons de valorisations peu attractives. Ce positionnement s'est révélé être un frein à la performance durant l'exercice, l'enthousiasme des investisseurs pour le thème de l'intelligence artificielle notamment ayant continué à tirer les actifs américains vers le haut au détriment du reste du monde. Avoir privilégié les fonds de style value qui privilégient les secteurs matérialisant les décotes les plus importantes n'a pas non plus été payante, les investisseurs préférant cibler des thématiques de croissance très identifiable sans être trop regardant sur les valorisations. La pondération de la partie obligataire a été progressivement réduite au fil de l'année, aussi bien sur les éléments de durée (obligations souveraines à long terme) que sur les instruments de crédit. Les principales contributions positives sont venues du segment des Cat Bonds tandis que les positions obligataires sur l'Amérique Latine ont pesé sur la performance. En contrepartie de cet allègement du poids accordé aux actifs obligataires les allocations en stratégies alternatives ont été relevées. Les conditions de marché leur semblent à nouveau plus favorables avec des niveaux élevés de dispersion parmi les classes d'actifs qui augmentent le potentiel des arbitrages. Les positions de diversification en métaux précieux ont été maintenues à travers des entreprises aurifères ou des certificats investissant dans l'or ou l'argent physiques, les fondamentaux du secteur demeurant soutenus par le contexte géopolitique et monétaire qui pousse à la diversification.

Le compartiment Smart Evolution, même s'il se veut pragmatique dans les façons d'investir dans la durabilité, reste bâti sur le principe d'une diversification saine et la conviction que l'ISR donne du sens et de la performance sur le long terme. L'allocation actions a évolué entre 39% et 52%. La sélection de fonds a évité les fonds thématiques qui sont très influencés par les effets de mode et s'est concentré sur la sélection de fonds ESG à la vision large. Les stratégies internationales de style croissance de qualité ont gardé une place prépondérante, à côté d'une diversification limitée vers le style « value » et les petites et moyennes capitalisations. Le fonds a aussi maintenu un investissement dans l'or, les fondamentaux du secteur paraissant toujours très solides.

Le compartiment actions (Smart Equities) a gardé son approche d'investissement durable pragmatique, avec une large diversification en opportunités de croissance dans tous styles de gestion, secteurs, régions et capitalisations. L'exposition actions a été stabilisée entre 95% et 99% sur l'année, dans un contexte de marché globalement porteur pour les actions. L'allocation du portefeuille a légèrement évolué en 2024, avec une exposition géographique allégée sur l'Europe au profit des Etats-Unis et une remontée globale de la taille de capitalisation (les petites sociétés gardant de bons fondamentaux mais plus de volatilité). Au sein du portefeuille, les stratégies de croissance de qualité ont gardé une place importante, à côté d'une diversification en valeurs décotées et de petites et moyennes capitalisations. Le fonds a aussi gardé un investissement dans des minières aurifères de qualité, offrant une décorrélation utile dans les périodes de baisse des marchés actions.

Le compartiment Capexpert a évolué en 2024 à un haut niveau d'engagement en actions, qui a été revu deux fois à la hausse et une fois à la baisse en fin d'année, ce qui lui a permis de bien profiter de la hausse de marchés. L'allocation aux actions du monde développé a été la plus bénéfique, et l'allocation aux pays émergents également quoique dans une moindre mesure. La poche dévolue aux fonds mixtes et alternatifs a progressé régulièrement grâce à la compression des différentes primes de risque, avec un à-coup au début du mois d'août au moment des annonces de la banque centrale du Japon. Les fonds choisis pour mettre en œuvre l'allocation sont en moyenne plutôt prudents, répartis entre des fonds d'actions de sociétés de grandes capitalisations bien gérées et des fonds allant chercher un peu plus de dynamisme dans les petites capitalisations. La partie alternative a joué son rôle de diversification lors des (courtes) phases de volatilité.

## SELECTION F

### Rapport de la Société de Gestion (suite)

---

Actuellement l'environnement structurel est caractérisé par des finances publiques en lambeaux dans le monde occidental, des tensions géopolitiques majeures entre les deux plus grandes puissances économiques et militaires mondiales ainsi qu'un populisme croissant dû aux inégalités sociales pouvant menacer la gouvernance des Etats. Par ailleurs, de nombreux facteurs à l'origine de l'environnement de faible inflation des dernières décennies (comme la globalisation, la discipline budgétaire et l'abondance de main d'œuvre et de ressources naturelles) disparaissent progressivement, plaidant en faveur du retour d'une inflation durablement plus élevée. Parallèlement, de nombreux indices boursiers atteignent de nouveaux records historiques, tirés par un nombre très restreint de titres souvent liés à la thématique de l'intelligence artificielle. Faute de pouvoir suivre des indices de plus en plus concentrés, la gestion active sous-performe, suscitant un climat d'obsession de la performance relative à court terme qui prend des proportions inquiétantes. Bien que de nombreux indices soient proches de leur plus-haut, de nombreux titres ne le sont pas. Ceci plaide pour une gestion active de conviction, basée sur une l'analyse des fondamentaux économiques et des niveaux de valorisation.

Luxembourg, le 19 mars 2025

La Société de Gestion

Note : Les informations de ce rapport sont données à titre indicatif sur base d'informations historiques et ne sont pas indicatives des résultats futurs.



**Shape the future  
with confidence**

**Ernst & Young**  
Société anonyme

35E, Avenue John F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Tél : +352 42 124 1  
www.ey.com/en\_lu

B.P. 780  
L-2017 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B47771  
TVA LU 16063074

Autorisations d'établissement :  
00117514/13, 00117514/14, 00117514/15, 00117514/17, 00117514/18, 00117514/19

## **Rapport du réviseur d'entreprises agréé**

Aux Porteurs de parts de  
SELECTION F  
Luxembourg

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de SELECTION F (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments comprenant l'état du patrimoine et l'état du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 31 décembre 2024 ainsi que l'état des opérations et des autres variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.



**Shape the future  
with confidence**

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du Conseil d'Administration de la Société de Gestion pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne que le Conseil d'Administration de la Société de Gestion considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la Société de Gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la Société de Gestion a l'intention de liquider le Fonds ou l'un de ses compartiments ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

### **Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



**Shape the future  
with confidence**

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de l'un de ses compartiments à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser leur exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young  
Société anonyme  
Cabinet de révision agréé

Jean-Marc Cremer

Luxembourg, le 24 avril 2025

## SELECTION F

### Etat globalisé du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2024

#### Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	508.829.802,68
Dépôts de garantie sur futures	1.535.454,69
Avoirs bancaires	9.323.842,46
Frais d'établissement, nets	2.234,93
A recevoir sur ventes de titres	530.644,00
A recevoir sur émissions de parts	37.951,27
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	94.216,16
Plus-values non réalisées sur futures	184.262,06
Autres créances	39.380,46
Total de l'actif	520.577.788,71

#### Exigible

A payer sur rachats de parts	448.438,39
Moins-values non réalisées sur futures	7.657,07
Frais à payer	1.565.533,76
Autres dettes	156.230,39
Total de l'exigible	2.177.859,61
Actif net à la fin de l'exercice	518.399.929,10

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## SELECTION F

### Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

#### Revenus

Dividendes, nets	75.000,00
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	343.041,14
Intérêts bancaires	671.028,93
Autres commissions reçues	199.726,56
Autres revenus	23.114,29
Total des revenus	1.311.910,92

#### Charges

Commission de conseil	701.461,98
Commission de gestion	706.272,43
Commission de dépositaire	396.318,80
Frais bancaires et autres commissions	23.254,25
Frais sur transactions	118.152,53
Frais d'administration centrale	261.489,43
Frais professionnels	48.738,25
Autres frais d'administration	4.212.422,38
Taxe d'abonnement	103.294,12
Intérêts bancaires payés	434,03
"Equalisation"	4.506,08
Autres charges	5.107,42
Total des charges	6.581.451,70

Pertes nettes des investissements	-5.269.540,78
-----------------------------------	---------------

#### Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	24.144.808,81
- sur futures	-3.617.218,76
- sur changes à terme	-947.119,43
- sur devises	-102.821,74

Résultat réalisé	14.208.108,10
------------------	---------------

#### Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	16.038.088,59
- sur futures	-134.929,36
- sur changes à terme	-112.578,95

Résultat des opérations	29.998.688,38
-------------------------	---------------

Emissions	46.696.954,47
-----------	---------------

Rachats	-138.893.612,67
---------	-----------------

Total des variations de l'actif net	-62.197.969,82
-------------------------------------	----------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	580.597.898,92
---	----------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	518.399.929,10
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## SELECTION F - SMART EQUITIES

### Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2024

#### Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	46.574.890,62
Avoirs bancaires	529.489,77
Total de l'actif	47.104.380,39

#### Exigible

A payer sur rachats de parts	55.188,73
Frais à payer	144.466,96
Total de l'exigible	199.655,69
Actif net à la fin de l'exercice	46.904.724,70

#### Répartition des actifs nets par classe de part

Classe de part	Nombre de parts	Devise part	VNI par part en devise de la classe de part	Actifs nets par classe de part (en EUR)
C	16.108,423	EUR	2.911,81	46.904.724,70
				46.904.724,70

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## SELECTION F - SMART EQUITIES

### Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

<b>Revenus</b>	
Intérêts bancaires	51.953,27
Total des revenus	51.953,27
<b>Charges</b>	
Commission de conseil	55.123,55
Commission de gestion	55.123,55
Commission de dépositaire	41.809,46
Frais sur transactions	2.292,96
Frais d'administration centrale	39.903,89
Frais professionnels	4.467,93
Autres frais d'administration	414.781,86
Taxe d'abonnement	1.106,30
Autres charges	170,86
Total des charges	614.780,36
Pertes nettes des investissements	-562.827,09
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>	
- sur portefeuille-titres	2.164.882,80
- sur devises	-13.534,14
Résultat réalisé	1.588.521,57
<b>Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée</b>	
- sur portefeuille-titres	4.164.656,40
Résultat des opérations	5.753.177,97
Emissions	1.059.787,68
Rachats	-11.821.696,84
Total des variations de l'actif net	-5.008.731,19
Total de l'actif net au début de l'exercice	51.913.455,89
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	46.904.724,70

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## SELECTION F - SMART EQUITIES

### Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2024

<b>Total de l'actif net</b>	<b>Devise</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2024</b>
	EUR	60.786.096,41	51.913.455,89	46.904.724,70

<b>VNI par classe de part</b>	<b>Devise</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2024</b>
C	EUR	2.389,74	2.594,94	2.911,81

<b>Nombre de parts</b>	<b>en circulation au début de l'exercice</b>	<b>émises</b>	<b>remboursées</b>	<b>en circulation à la fin de l'exercice</b>
C	20.005,644	374,251	-4.271,472	16.108,423

## SELECTION F - SMART EQUITIES

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)  
au 31 décembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<b>Portefeuille-titres</b>					
<b>Fonds d'investissement ouverts</b>					
<b>Fonds d'investissement (OPCVM)</b>					
EUR	8.755	Bakersteel Global Fds SICAV Precious Metals I EUR Cap	1.577.040,69	1.954.641,30	4,17
EUR	36.150	Carmignac Portfolio Grandchildren Cap	3.568.692,60	4.205.691,00	8,97
EUR	230	FFG BLI European Impact Equities I Cap	2.300.000,00	2.024.335,80	4,32
EUR	4.206,437	FFG BLI Global Impact Equities I Cap	3.598.481,47	4.324.427,56	9,22
EUR	17.420	Franklin Templeton Inv Fds GI Climate Change Fd I Cap	594.027,91	616.842,20	1,32
EUR	631	Kempen Intl Fds (Lux) Global Small Cap I Cap	1.315.002,40	1.838.153,48	3,92
EUR	27.050	M&G (Lux) Investemnt Funds 1 Japan Smaller Companies C Cap	1.356.754,01	1.554.474,24	3,31
EUR	63.860	Nordea 1 SICAV Global Climate & Environment Fd BI Cap	2.079.318,68	2.469.274,62	5,26
			16.389.317,76	18.987.840,20	40,49
JPY	4.370	BL Equities Japan BI Cap	2.826.295,04	3.107.739,82	6,63
USD	11.440	ABN AMRO Fds Boston Com US Sust Eq I Cap	1.182.239,43	1.416.532,41	3,02
USD	939	BL Equities America BI Cap	1.054.621,07	1.152.869,74	2,46
USD	280	FFG BLI American Impact Equities I Cap	2.605.378,25	3.130.853,56	6,67
USD	87.000	Liontrust Global Fds Plc GF Sus Fut US Gr B8 Cap	794.593,12	1.048.249,64	2,23
USD	25.540	Robeco Capital Gh Fds Circular Economy I Cap	2.946.230,53	3.914.456,80	8,35
USD	15.812	Schroder Intl Sel Fd GI SuSAnable Gh C Cap	4.938.075,65	6.545.526,91	13,95
USD	10.760	Schroder Intl Sel Fd GI Sustainable Value E Cap	1.022.156,82	1.207.980,61	2,58
USD	12.085	Schroder Intl Selection Fd Asian Total Return C Cap	1.820.250,31	4.837.034,38	10,31
USD	13.610	Vontobel Fd II Mtx Em Mkts Sust Champ I Cap	1.093.959,72	1.225.806,55	2,61
			17.457.504,90	24.479.310,60	52,18
Total portefeuille-titres			36.673.117,70	46.574.890,62	99,30
Avoirs bancaires				529.489,77	1,13
Autres actifs/(passifs) nets				-199.655,69	-0,43
Total				46.904.724,70	100,00

\* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## SELECTION F - SMART EQUITIES

### Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

---

#### Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	99,30 %
Total	<u>99,30 %</u>

#### Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)  
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	97,07 %
Irlande	2,23 %
Total	<u>99,30 %</u>

## SELECTION F - SMART EVOLUTION

### Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2024

#### Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	220.942.577,57
Dépôts de garantie sur futures	687.543,54
Avoirs bancaires	7.128.100,44
Frais d'établissement, nets	2.234,93
A recevoir sur émissions de parts	27.595,27
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	73.194,90
Plus-values non réalisées sur futures	184.262,06
Autres créances	5.625,78
Total de l'actif	229.051.134,49

#### Exigible

A payer sur rachats de parts	233.029,64
Frais à payer	659.434,98
Autres dettes	156.230,39
Total de l'exigible	1.048.695,01

Actif net à la fin de l'exercice 228.002.439,48

#### Répartition des actifs nets par classe de part

Classe de part	Nombre de parts	Devise part	VNI par part en devise de la classe de part	Actifs nets par classe de part (en EUR)
C	130.374,350	EUR	1.727,55	225.228.411,18
CM	25.172,166	EUR	110,20	2.774.028,30
				228.002.439,48

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## SELECTION F - SMART EVOLUTION

### Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

#### Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	157.456,91
Intérêts bancaires	330.853,88
Autres revenus	13.749,85
Total des revenus	502.060,64

#### Charges

Commission de conseil	277.102,32
Commission de gestion	280.521,04
Commission de dépositaire	147.627,19
Frais bancaires et autres commissions	8.824,69
Frais sur transactions	29.396,82
Frais d'administration centrale	89.076,96
Frais professionnels	19.625,77
Autres frais d'administration	1.671.907,16
Taxe d'abonnement	33.872,58
Intérêts bancaires payés	84,51
"Equalisation"	4.506,08
Autres charges	3.749,26
Total des charges	2.566.294,38

Pertes nettes des investissements	-2.064.233,74
-----------------------------------	---------------

#### Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	3.687.536,60
- sur futures	-1.407.662,24
- sur changes à terme	-107.218,77
- sur devises	-11.563,18
Résultat réalisé	96.858,67

#### Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	13.039.712,04
- sur futures	156.456,39
- sur changes à terme	-15.546,84
Résultat des opérations	13.277.480,26

Emissions	40.477.525,66
-----------	---------------

Rachats	-36.351.082,02
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	17.403.923,90
-------------------------------------	---------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	210.598.515,58
---	----------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	228.002.439,48
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## SELECTION F - SMART EVOLUTION

### Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2024

<b>Total de l'actif net</b>	<b>Devise</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2024</b>
	EUR	249.804.169,72	210.598.515,58	228.002.439,48

<b>VNI par classe de part</b>	<b>Devise</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2024</b>
C	EUR	1.576,21	1.624,32	1.727,55
CM	EUR	-	102,97	110,20

<b>Nombre de parts</b>	<b>en circulation au début de l'exercice</b>	<b>émises</b>	<b>remboursées</b>	<b>en circulation à la fin de l'exercice</b>
C	127.553,483	23.733,950	-20.913,083	130.374,350
CM	33.121,761	4.732,063	-12.681,658	25.172,166

## SELECTION F - SMART EVOLUTION

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)  
au 31 décembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<b>Portefeuille-titres</b>					
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>					
<b>Certificats d'investissements</b>					
EUR	4.506	Amundi Physical Metals PLC Certif Lk Gold Perpetual	313.905,98	449.815,96	0,20
USD	114.782	Amundi Physical Metals PLC Certif Lk Gold Perpetual	9.932.545,56	11.488.283,17	5,04
<b>Total certificats d'investissements</b>			<b>10.246.451,54</b>	<b>11.938.099,13</b>	<b>5,24</b>
<b>Obligations</b>					
EUR	1.440.000	Ayvens Bank NV 3.5% EMTN Sen 20/09.04.25	1.426.176,00	1.441.396,80	0,63
EUR	2.705.618	France 0.5% 144A 21/25.06.44	1.593.804,54	1.571.571,74	0,69
			3.019.980,54	3.012.968,54	1,32
GBP	3.904.936,06	United Kingdom 1.5% 21/31.07.53	2.382.415,91	2.202.463,31	0,97
<b>Total obligations</b>			<b>5.402.396,45</b>	<b>5.215.431,85</b>	<b>2,29</b>
<b>Fonds d'investissement ouverts</b>					
<b>Fonds d'investissement (OPCVM)</b>					
EUR	290	Amundi Index Solutions MSCI Wld Climate Tran CTB IE Cap	7.436.415,66	8.291.102,90	3,64
EUR	6.548	Assenagon Alpha Volatility Units I Dist	7.420.634,79	6.897.794,16	3,03
EUR	26.000	Bakersteel Global Fds SICAV Electrum I Cap	4.712.279,00	4.297.800,00	1,88
EUR	1.148	BNP Paribas Mois ISR IC Cap	26.654.170,69	28.086.349,23	12,32
EUR	17.160	Candriam Sustainable Money Market Euro V Cap	18.040.779,22	18.730.654,80	8,21
EUR	108.821	Carmignac Portfolio Grandchildren Cap	11.933.241,31	12.660.235,14	5,55
EUR	754	FFG BLI European Impact Equities I Cap	7.483.990,83	6.663.520,24	2,92
EUR	11.206,592	FFG BLI Global Impact Equities I Cap	9.757.807,84	11.548.841,32	5,06
EUR	535.483	Franklin Templeton Alt Fds K2 Cat Bonds EB Dist	5.477.203,98	6.650.698,86	2,92
EUR	127.499	Franklin Templeton Inv Fds GI Climate Change Fd I Cap	4.836.255,71	4.514.739,59	1,98
EUR	56.412	JPMorgan Inv Fds Global Macro Sustainable C Cap	5.816.411,61	5.852.180,88	2,57
EUR	76.925,3786	Lumyna MW UCITS SICAV TOPS Environmental Focus (Mkt N) B Cap	8.692.965,55	9.533.754,49	4,18
EUR	31.549,81	Trium UCITS Platform Plc ESG Emissions Improvers Fd F Cap	3.971.174,58	3.815.318,52	1,67
EUR	40.803	Twelve Capital UCITS ICAV Cat Bond Fd SI JSS Cap	5.045.698,98	5.523.502,11	2,42
			127.279.029,75	133.066.492,24	58,35
JPY	5.573,646	BL Equities Japan BI Cap	3.608.379,09	3.963.716,62	1,74
USD	1.048	FFG BLI American Impact Equities I Cap	9.758.479,68	11.697.496,98	5,13
USD	87.991	Robeco Capital Gh Fds Circular Economy I Cap	11.020.803,53	13.486.177,30	5,91
USD	74.319	Robeco Capital Gh Fds SAM GI SDG Eq I Cap	7.293.481,76	8.973.665,91	3,94
USD	51.348	Schroder Intl Sel Fd GI SuSAnable Gh C Cap	16.148.029,65	21.255.990,12	9,32
USD	27.324	Schroder Intl Sel Fd GI Sustainable Value E Cap	2.949.359,92	3.067.552,24	1,35
USD	16.753,85	Schroder Intl Selection Fd Asian Total Return C Cap	4.794.146,56	6.705.746,66	2,94
			51.964.301,10	65.186.629,21	28,59
<b>Total fonds d'investissement (OPCVM)</b>			<b>182.851.709,94</b>	<b>202.216.838,07</b>	<b>88,68</b>
<b>Tracker funds (OPCVM)</b>					
EUR	149.670	Tabula ICAV EUR Ulshrt IG Bd Par Align Clim UCITS ETF Cap	1.499.798,17	1.572.208,52	0,69
<b>Total tracker funds (OPCVM)</b>			<b>1.499.798,17</b>	<b>1.572.208,52</b>	<b>0,69</b>
<b>Total portefeuille-titres</b>			<b>200.000.356,10</b>	<b>220.942.577,57</b>	<b>96,90</b>

\* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## SELECTION F - SMART EVOLUTION

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)  
au 31 décembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
		Avoirs bancaires		7.128.100,44	3,13
		Autres actifs/(passifs) nets		-68.238,53	-0,03
		Total		<u>228.002.439,48</u>	<u>100,00</u>

\* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## SELECTION F - SMART EVOLUTION

### Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

---

#### Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	89,37 %
Finances	5,87 %
Pays et gouvernements	1,66 %
Total	<u>96,90 %</u>

#### Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)  
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	64,06 %
France	13,01 %
Irlande	10,02 %
Belgique	8,21 %
Royaume-Uni	0,97 %
Pays-Bas	0,63 %
Total	<u>96,90 %</u>

## SELECTION F - CAPEXPERT

### Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2024

#### Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	89.993.273,41
Avoirs bancaires	813.657,17
A recevoir sur émissions de parts	8.933,05
Total de l'actif	<u>90.815.863,63</u>

#### Exigible

A payer sur rachats de parts	28.585,76
Frais à payer	261.804,63
Total de l'exigible	<u>290.390,39</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>90.525.473,24</u>

#### Répartition des actifs nets par classe de part

Classe de part	Nombre de parts	Devise part	VNI par part en devise de la classe de part	Actifs nets par classe de part (en EUR)
C	50.595,857	EUR	1.789,19	<u>90.525.473,24</u> <u>90.525.473,24</u>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## SELECTION F - CAPEXPERT

### Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

#### Revenus

Intérêts bancaires	49.486,77
Autres commissions reçues	27.265,18
Total des revenus	76.751,95

#### Charges

Commission de conseil	105.022,53
Commission de gestion	105.022,53
Commission de dépositaire	79.263,31
Frais bancaires et autres commissions	1.813,51
Frais sur transactions	7.712,80
Frais d'administration centrale	49.074,80
Frais professionnels	8.461,36
Autres frais d'administration	714.586,05
Taxe d'abonnement	23.305,31
Intérêts bancaires payés	263,47
Autres charges	322,73
Total des charges	1.094.848,40

Pertes nettes des investissements	-1.018.096,45
-----------------------------------	---------------

#### Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	6.859.211,48
- sur devises	-38.045,04
Résultat réalisé	5.803.069,99

#### Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	3.207.535,87
Résultat des opérations	9.010.605,86

Emissions	2.959.202,75
-----------	--------------

Rachats	-18.112.439,43
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	-6.142.630,82
-------------------------------------	---------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	96.668.104,06
---	---------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	90.525.473,24
---	---------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## SELECTION F - CAPEXPERT

### Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2024

<b>Total de l'actif net</b>	<b>Devise</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2024</b>
	EUR	114.791.509,61	96.668.104,06	90.525.473,24

<b>VNI par classe de part</b>	<b>Devise</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2024</b>
C	EUR	1.545,11	1.627,38	1.789,19

<b>Nombre de parts</b>	<b>en circulation au début de l'exercice</b>	<b>émises</b>	<b>remboursées</b>	<b>en circulation à la fin de l'exercice</b>
C	59.400,927	1.703,760	-10.508,830	50.595,857

## SELECTION F - CAPEXPERT

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)  
au 31 décembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<b>Portefeuille-titres</b>					
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>					
<b>Certificats d'investissements</b>					
EUR	33.555	Amundi Physical Metals PLC Certif Lk Gold Perpetual	2.650.176,35	3.349.661,43	3,70
<b>Total certificats d'investissements</b>			2.650.176,35	3.349.661,43	3,70
<b>Fonds d'investissement ouverts</b>					
<b>Fonds d'investissement (OPCVM)</b>					
EUR	7.268,983	BL Equities Dividend BI Cap	7.090.850,16	8.979.229,32	9,92
EUR	1.326	BL European Small & Mid Caps BI Cap	2.121.273,85	2.156.354,46	2,38
EUR	7.715	BL Global Equities BI Cap	9.104.596,95	9.572.694,85	10,57
EUR	21.376	BlackRock Fds I Global Unconstrained Equity D EUR Cap	3.329.867,40	3.694.969,86	4,08
EUR	38.128	Comgest Growth Plc Europe I EUR Cap	1.625.205,29	1.733.680,16	1,92
EUR	350.235	GMO Investments ICAV Quality Select I Fd A EUR Cap	7.044.504,73	9.326.758,05	10,30
EUR	1.632	Groupama Fd Global Disruption IC Cap	3.892.309,44	4.083.035,52	4,51
EUR	44.830	JPMorgan Inv Fds Global Div I Cap	7.921.068,69	8.252.306,40	9,12
EUR	24.035	Lightrock UCITS ICAV GI SC Fd I Cap	2.578.149,68	2.644.474,91	2,92
EUR	272.111	Liontrust Global Fds Plc GF Pan-European Dynamic A10 Cap	2.737.094,62	2.824.947,56	3,12
EUR	162.474	M&G (Lux) Investemnt Funds 1 Japan Smaller Companies CI Cap	2.699.542,87	2.740.822,65	3,03
EUR	28.802	Robeco Capital Gh Fds QI Emerging Cons Equities I EUR Cap	6.382.636,27	7.000.326,10	7,73
			56.527.099,95	63.009.599,84	69,60
USD	1.122,474	BL American Small & Mid Caps BI Cap	2.080.837,01	2.685.106,48	2,97
USD	14.484	MontLake UCITS Platform ICAV Coop Cr Part NA LS Eq Fd I Cap	2.539.767,30	2.854.709,85	3,15
USD	19.495	MontLake UCITS Platform ICAV Inveno US Eq Long/Short Fd Cap	2.944.612,36	2.895.847,78	3,20
USD	433.796	Polar Capital Fds Emerging Markets Star S Dist	5.430.617,20	5.632.354,67	6,22
USD	3.263.844,469	SkyUmbFd ARG A Em Mkts Eq A1 Cap	3.535.816,54	4.082.089,86	4,51
			16.531.650,41	18.150.108,64	20,05
<b>Total fonds d'investissement (OPCVM)</b>			73.058.750,36	81.159.708,48	89,65
<b>Tracker funds (OPCVM)</b>					
EUR	37.525	UBS Irl Fd Solutions Plc CMCI Commo Carry SF UCITS ETF A Cap	5.085.943,01	5.483.903,50	6,06
<b>Total tracker funds (OPCVM)</b>			5.085.943,01	5.483.903,50	6,06
<b>Total portefeuille-titres</b>			80.794.869,72	89.993.273,41	99,41
<b>Avoirs bancaires</b>				813.657,17	0,90
<b>Autres actifs/(passifs) nets</b>				-281.457,34	-0,31
<b>Total</b>				90.525.473,24	100,00

\* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## SELECTION F - CAPEXPERT

### Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

---

#### Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	95,71 %
Finances	3,70 %
Total	<u>99,41 %</u>

#### Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)  
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	50,23 %
Irlande	49,18 %
Total	<u>99,41 %</u>

## SELECTION F - ALPHA

### Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2024

#### Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	151.319.061,08
Dépôts de garantie sur futures	847.911,15
Avoirs bancaires	852.595,08
A recevoir sur ventes de titres	530.644,00
A recevoir sur émissions de parts	1.422,95
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	21.021,26
Autres créances	33.754,68
Total de l'actif	153.606.410,20

#### Exigible

A payer sur rachats de parts	131.634,26
Moins-values non réalisées sur futures	7.657,07
Frais à payer	499.827,19
Total de l'exigible	639.118,52
Actif net à la fin de l'exercice	152.967.291,68

#### Répartition des actifs nets par classe de part

Classe de part	Nombre de parts	Devise part	VNI par part en devise de la classe de part	Actifs nets par classe de part (en EUR)
C	105.849,326	EUR	1.423,84	150.712.111,73
CM	21.905,194	EUR	102,95	2.255.179,95
				152.967.291,68

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## SELECTION F - ALPHA

### Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

#### Revenus

Dividendes, nets	75.000,00
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	185.584,23
Intérêts bancaires	238.735,01
Autres commissions reçues	172.461,38
Autres revenus	9.364,44
Total des revenus	681.145,06

#### Charges

Commission de conseil	264.213,58
Commission de gestion	265.605,31
Commission de dépositaire	127.618,84
Frais bancaires et autres commissions	12.616,05
Frais sur transactions	78.749,95
Frais d'administration centrale	83.433,78
Frais professionnels	16.183,19
Autres frais d'administration	1.411.147,31
Taxe d'abonnement	45.009,93
Intérêts bancaires payés	86,05
Autres charges	864,57
Total des charges	2.305.528,56

Pertes nettes des investissements	-1.624.383,50
-----------------------------------	---------------

#### Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	11.433.177,93
- sur futures	-2.209.556,52
- sur changes à terme	-839.900,66
- sur devises	-39.679,38
Résultat réalisé	6.719.657,87

#### Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-4.373.815,72
- sur futures	-291.385,75
- sur changes à terme	-97.032,11
Résultat des opérations	1.957.424,29

Emissions	2.200.438,38
-----------	--------------

Rachats	-72.608.394,38
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	-68.450.531,71
-------------------------------------	----------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	221.417.823,39
---	----------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	152.967.291,68
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## SELECTION F - ALPHA

### Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2024

<b>Total de l'actif net</b>	<b>Devise</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2024</b>
	EUR	682.107.977,69	221.417.823,39	152.967.291,68

<b>VNI par classe de part</b>	<b>Devise</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2024</b>
C	EUR	1.439,70	1.409,58	1.423,84
CM	EUR	-	101,18	102,95

<b>Nombre de parts</b>	<b>en circulation au début de l'exercice</b>	<b>émises</b>	<b>remboursées</b>	<b>en circulation à la fin de l'exercice</b>
C	154.512,707	1.285,130	-49.948,511	105.849,326
CM	35.782,364	3.395,488	-17.272,658	21.905,194

## SELECTION F - ALPHA

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)  
au 31 décembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<b>Portefeuille-titres</b>					
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>					
<b>Certificats d'investissements</b>					
EUR	91.000	Amundi Physical Metals PLC Certif Lk Gold Perpetual	6.900.832,55	9.084.166,00	5,94
USD	122.000	iShares Physical Metals Plc Certif Silver Perpetual	2.647.936,11	3.244.912,64	2,12
<b>Total certificats d'investissements</b>			<b>9.548.768,66</b>	<b>12.329.078,64</b>	<b>8,06</b>
<b>Obligations</b>					
BRL	60.000.000	EBRD 0% EMTN 22/02.02.32	4.302.661,64	3.900.538,52	2,55
EUR	2.800.000	Oesterreich 0.7% 144A 21/20.04.71	1.302.448,00	1.299.718,00	0,85
GBP	2.800.000	United Kingdom 1.125% 22/22.10.73	1.218.988,29	1.129.061,66	0,74
<b>Total obligations</b>			<b>6.824.097,93</b>	<b>6.329.318,18</b>	<b>4,14</b>
<b>Fonds d'investissement ouverts</b>					
<b>Fonds d'investissement (OPCVM)</b>					
EUR	9.000	Alken Fd Small Cap Europe EU1 Cap	2.672.700,00	2.707.920,00	1,77
EUR	3.700	Assenagon Alpha Volatility Units I Dist	4.148.433,15	3.897.654,00	2,55
EUR	22.000	Bakersteel Global Fds SICAV Electrum I Cap	3.105.015,28	3.636.600,00	2,38
EUR	12.500	BDL Rempart C Cap	2.125.199,80	2.640.000,00	1,72
EUR	1.900	Candriam Bonds Credit Alpha PI Cap	3.333.309,00	3.357.870,00	2,19
EUR	2.450	Cigogne Ucits M&A Arbitrage C2 EUR Cap	2.699.777,18	3.254.163,50	2,13
EUR	175.000	CMAMEuGr RC Cap	6.045.028,53	7.264.250,00	4,75
EUR	15.000	DWS Invest Brazilian Equities I Cap	2.789.397,94	2.370.750,00	1,55
EUR	850	E.I. Sturdza Fds Plc Str Eur Silver Stars Cap	1.486.982,32	1.307.402,00	0,85
EUR	24.500	E.I. Sturdza Funds Plc Strategic Long Short SI Cap	2.438.240,00	2.297.365,00	1,50
EUR	165	Exane Fds 1 Overdrive M Cap	3.300.000,00	3.588.726,90	2,35
EUR	520.000	Franklin Templeton Alt Fds K2 Cat Bonds EB Dist	5.279.992,51	6.458.400,00	4,22
EUR	320.000	Franklin Templeton Alt Fds K2 Electron Global EB PF H2 Cap	5.136.768,00	5.899.040,00	3,86
EUR	320.000	GAM Star Fd Plc Cat Bond Istl Cap	4.411.531,75	5.660.576,00	3,70
EUR	14.500	GaveKal UCITS Fd China Fixed Income EUR A Dist	2.407.441,50	2.740.210,00	1,79
EUR	3.800	IAM Inv ICAV Catalio GI Innovative Hlth Lg/Sh UCITS Fd E Cap	3.800.000,00	3.753.030,10	2,45
EUR	13.000	Kirao Multicaps IC Cap	2.363.684,43	2.534.870,00	1,66
EUR	52.000	Larrainval Asset Mgt Scv Gavekal Latam Loc Ccy Dbt Fd CCap	5.269.234,28	4.948.678,80	3,23
EUR	29.500	Lazard GI Inv Fds Plc Convs Recovery EA EUR Hgd Cap	2.947.258,33	3.420.392,25	2,24
EUR	130.000	Liontrust Global Fds Plc GF European Strategic Eq A4 EUR Cap	1.954.635,40	3.113.734,00	2,03
EUR	480.000	Liontrust Global Fds Plc GF Pan-European Dynamic A10 Cap	4.800.000,00	4.983.168,00	3,26
EUR	74.000	Lumyna Fds Bofa MLCX Com AI UCITS Fd E1 Cap	8.006.060,00	7.751.500,00	5,07
EUR	56.500	Lumyna MW UCITS SICAV TOPS UCITS Fd X2 Dist	5.656.164,67	6.138.640,25	4,01
EUR	3.500	M Convertibles SRI IC Cap	1.959.573,62	2.106.790,00	1,38
EUR	9.000	Quaero Capital Fds (Lux) Argonaut Cap	2.828.986,14	2.536.470,00	1,66
EUR	26.000	Tikehau Credit Court Terme A Cap	2.880.043,63	3.057.600,00	2,00
EUR	21.800	Twelve Capital UCITS ICAV Cat Bond Fd SI JSS Cap	2.708.650,00	2.951.066,00	1,93
EUR	2.900	Varenne UCITS Conviction I Cap	3.273.665,00	3.273.317,00	2,14
EUR	3.000	Varenne UCITS Long Short Cap	3.177.969,43	3.177.540,00	2,08
EUR	43.000	Variety Cap ICAV RiverNorth Relative Value Fund S Cap	4.303.700,00	4.342.140,00	2,84
EUR	18.000	White Fleet IV SICAV Divas Eurozone Value I Cap	2.550.226,49	3.268.980,00	2,14
			<b>109.859.668,38</b>	<b>118.438.843,80</b>	<b>77,43</b>

\* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## SELECTION F - ALPHA

### Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 31 décembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
JPY	3.300	BL Equities Japan BI Cap	2.162.556,27	2.346.805,81	1,53
NOK	13.400	Pareto SICAV Nordic Corp Bd B NOK Cap	1.440.826,36	1.795.974,91	1,17
USD	980	BL American Small & Mid Caps BI Cap	2.384.439,33	2.345.245,29	1,53
<b>Total fonds d'investissement (OPCVM)</b>			<b>115.847.490,34</b>	<b>124.926.869,81</b>	<b>81,66</b>
<b>Tracker funds (OPCVM)</b>					
EUR	10.000	Multi Units Lux Amundi Euro Stoxx Bks UCITS ETF Cap	1.662.560,00	1.701.530,00	1,11
EUR	1.250.000	Multi Uts France Amundi MSCI Greece UCITS ETF Dist	1.921.310,75	1.922.500,00	1,26
			3.583.870,75	3.624.030,00	2,37
USD	8.500	iShares III PLC S&P Small Cap 600 UCITS ETF Dist	804.453,55	774.838,30	0,51
USD	540.000	iShares V Plc S&P US Banks UCITS ETF Cap	3.469.176,24	3.334.926,15	2,18
			4.273.629,79	4.109.764,45	2,69
<b>Total tracker funds (OPCVM)</b>			<b>7.857.500,54</b>	<b>7.733.794,45</b>	<b>5,06</b>
Total portefeuille-titres			140.077.857,47	151.319.061,08	98,92
Avoirs bancaires				852.595,08	0,56
Autres actifs/(passifs) nets				795.635,52	0,52
Total				152.967.291,68	100,00

\* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## SELECTION F - ALPHA

### Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2024

#### Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	86,72 %
Finances	5,94 %
Institutions internationales	2,55 %
Matières premières	2,12 %
Pays et gouvernements	1,59 %
Total	<u>98,92 %</u>

#### Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)  
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	48,67 %
Irlande	33,34 %
France	12,77 %
Royaume-Uni	3,29 %
Autriche	0,85 %
Total	<u>98,92 %</u>

## SELECTION F

### Notes aux états financiers

au 31 décembre 2024

#### Note 1 - Informations générales

SELECTION F est un Fonds Commun de Placement (ci-après "le Fonds") de droit luxembourgeois à compartiments multiples constitué conformément à la directive 2009/65/CE telle que modifiée. Le Fonds est soumis aux dispositions de la Partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les Organismes de Placement Collectif. La directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE a été transposée par la loi du 10 mai 2016 entrant en vigueur le 1er juin 2016 et modifiant la loi modifiée du 17 décembre 2010.

Le Fonds publie chaque année le 31 décembre un rapport annuel vérifié par le réviseur d'entreprises agréé et à la fin de chaque semestre, le 30 juin, un rapport semestriel non révisé. Ces rapports financiers contiennent entre autres des états financiers distincts établis pour chaque compartiment. La devise de globalisation est l'euro.

La Valeur Nette d'Inventaire, le prix d'émission ainsi que le prix de remboursement et de conversion de chaque classe de parts sont disponibles chaque jour ouvrable bancaire complet à Luxembourg au siège social de la Société de Gestion.

Les documents suivants sont tenus à disposition du public au siège social de la Société de Gestion:

- le prospectus du Fonds, comprenant le règlement de gestion et les fiches signalétiques,
- les Informations Clés du Fonds (également publiées sur le site [www.bli.lu](http://www.bli.lu)),
- les rapports financiers du Fonds.

Une copie des conventions conclues avec la Société de Gestion, le Dépositaire et le Conseiller en Investissements peut être consultée sans frais au siège social de la Société de Gestion.

#### Note 2 - Principales méthodes comptables

##### a) Présentation des états financiers

Les états financiers du Fonds sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux Organismes de Placement Collectif et aux principales méthodes comptables généralement admises au Luxembourg. Les états financiers du Fonds ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

##### b) Evaluation des actifs

Les actifs de chaque compartiment sont évalués selon les principes suivants :

- la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et des billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance et non encore touchés est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être encaissée ; dans ce dernier cas, la valeur est déterminée en retranchant un tel montant que la Société de Gestion estime adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
- La valeur de toutes valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés qui sont cotés sur une bourse ou négociés sur tout autre marché réglementé, qui fonctionne de manière régulière, est reconnu et ouvert au public est déterminée suivant leur dernier cours disponible.
- Dans les cas où des investissements du Fonds sont cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé, qui fonctionne de manière régulière, est reconnu et ouvert au public et négociés par des teneurs de marché en dehors du marché boursier sur lequel les investissements sont cotés ou du marché sur lequel ils sont négociés, la Société de Gestion peut déterminer le marché principal pour les investissements en question qui sont dès lors évalués au dernier cours disponible sur ce marché.

## SELECTION F

### Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2024

- Les liquidités et instruments du marché monétaire peuvent être évalués à leur valeur nominale majorée d'un taux d'intérêt, ou sur la base du coût amorti. Tous les autres actifs peuvent, dès lors que cette méthode est praticable, être valorisés sur cette même base.
- La valeur des titres représentatifs de tout organisme de placement collectif ouvert (en ce compris des Compartiments Cibles du Fonds) est déterminée suivant la dernière valeur nette d'inventaire officielle par part ou suivant la dernière valeur nette d'inventaire estimative si cette dernière est plus récente que la valeur nette d'inventaire officielle, à condition que la Société de Gestion ait l'assurance que la méthode d'évaluation utilisée pour cette estimation est cohérente avec celle utilisée pour le calcul de la valeur nette d'inventaire officielle.
- Dans la mesure où
  - les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés en portefeuille au Jour d'Evaluation ne sont cotées ou négociées ni à une bourse, ni sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ou, pour des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés cotées et négociées en bourse ou à un tel autre marché mais pour lesquels le prix déterminé suivant le paragraphe 2 n'est pas, de l'avis de la Société de Gestion, représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés ou,
  - pour des instruments financiers dérivés traités de gré à gré et/ou de titres représentatifs d'organismes de placement collectif, le prix déterminé suivant le paragraphe 5 du Prospectus n'est pas, de l'avis de la Société de Gestion, représentatif de la valeur réelle de ces instruments financiers dérivés ou titres représentatifs d'organismes de placement collectif.

La Société de Gestion estime la valeur probable de réalisation avec prudence et bonne foi.

#### c) Coût d'acquisition des titres en portefeuille

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment libellé en devises autres que la devise du compartiment est converti dans cette devise au cours de change en vigueur au jour de l'achat.

#### d) Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur portefeuille-titres

Les bénéfices et pertes réalisés sur portefeuille-titres sont calculés sur base du coût moyen d'acquisition et sont présentés nets sous l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

#### e) Revenus sur portefeuille-titres

Les dividendes sont enregistrés à la date de détachement de coupon ("ex-date"), nets de retenue à la source éventuelle.

Les revenus d'intérêts courus et échus sont enregistrés, nets de retenue à la source éventuelle.

#### f) Evaluation des contrats de futures

Les contrats de futures ouverts sont évalués à leur dernier cours de règlement ("*settlement price*") ou cours de clôture aux bourses de valeurs ou marchés réglementés. Les plus-values et moins-values réalisées sur les contrats de futures sont déterminées sur base de la méthode FIFO (First In, First Out). Les plus- ou moins-values nettes non réalisées des contrats ouverts sont présentées dans l'état du patrimoine. Les plus- ou moins-values nettes réalisées et la variation nette des plus- ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

## SELECTION F

### Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2024

---

#### g) Evaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme ouverts sont évalués aux cours de change à terme pour la période restante à partir de la date d'évaluation jusqu'à l'échéance des contrats. Les plus-values ou moins-values réalisées sur les contrats de change à terme correspondent à la différence entre la valeur du contrat au moment de son ouverture et sa valeur de clôture. Les plus- ou moins-values nettes non réalisées des contrats ouverts sont présentées dans l'état du patrimoine. Les plus- ou moins-values nettes réalisées et la variation nette des plus- ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

#### h) Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis linéairement sur une période de cinq ans.

#### i) Conversion des devises étrangères

Les avoirs bancaires, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les revenus et charges exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date d'opération. Les bénéfices ou pertes net(te)s sur devises sont présentés dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

#### j) Etats financiers globalisés

Les états financiers globalisés du Fonds sont établis en Euro et sont égaux à la somme des rubriques correspondantes dans les états financiers de chaque compartiment.

#### k) Frais sur transactions

Les coûts de transaction, qui sont présentés sous la rubrique "Frais sur transaction" dans les charges de l'état des opérations et des autres variations de l'actif net sont principalement composés des frais de courtage supportés par le Fonds et des frais de liquidation de transactions payés au dépositaire ainsi que des frais en relation avec les transactions sur instruments financiers et dérivés.

#### l) Autres créances / Autres dettes

Les rubriques "Autres créances" / "Autres dettes" figurant dans l'état du patrimoine comprennent les comptes de marge sur les contrats de futures reflétant les variations de marge quotidiennes.

## SELECTION F

### Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2024

#### Note 3 - Commission de gestion

La Société de Gestion reçoit une commission de gestion définie comme suit :

	Classe de part	Commission de gestion
- SELECTION F - SMART EQUITIES	C	0,15 %
- SELECTION F - SMART EVOLUTION	C	0,15 %
	CM	0,30 %
- SELECTION F - CAPEXPERT	C	0,15 %
- SELECTION F - ALPHA	C	0,15 %
	CM	0,20 %

La commission de gestion est calculée sur la totalité de l'actif net moyen du compartiment durant le trimestre en question pour les services prestés à l'exception des services d'administration centrale pour lesquels une commission annuelle de 0,10% basée sur l'actif net moyen des compartiments durant le trimestre en question avec un minimum ne dépassant pas EUR 32.000 par an est applicable.

#### Note 4 - Rétrocession des commissions de gestion

Les rétrocessions des commissions de gestion reçues par le Fonds et liées à ses investissements dans des OPCVM ou autres OPC sont présentées dans la rubrique "Autres commissions reçues" dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

#### Note 5 - Commission de conseil

Le Conseiller en Investissements reçoit une commission de conseil définie comme suit :

	Classe de part	Taux annuel
- SELECTION F - SMART EQUITIES	C	0,15 %
- SELECTION F - SMART EVOLUTION	C	0,15 %
	CM	0,15 %
- SELECTION F - CAPEXPERT	C	0,15 %
- SELECTION F - ALPHA	C	0,15 %
	CM	0,15 %

La commission de conseil est calculée sur la totalité de l'actif net moyen du compartiment durant le trimestre en question et payée directement par le Fonds, en déduction du pourcentage de la commission de gestion définie dans le prospectus.

#### Note 6 - Commission de gestion des fonds cibles

Les compartiments bénéficient de rétrocessions sur la commission de gestion des fonds cibles.

La commission de gestion payée par les fonds cibles dans lesquels chaque compartiment investit s'élève à maximum 2,50 % p.a., calculée sur l'actif net investi dans le fonds cible.

## SELECTION F

### Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2024

#### Note 7 - Commission de distribution

Le Distributeur Global reçoit une commission de distribution définie comme suit :

	<b>Classe C</b>
- SELECTION F - SMART EQUITIES	1,10 % par an
- SELECTION F - SMART EVOLUTION	0,90 % par an
- SELECTION F - CAPEXPERT	1,00 % par an
- SELECTION F - ALPHA	0,80 % par an

La commission de distribution est calculée sur la totalité de l'actif net moyen du compartiment durant le trimestre en question et payée directement par le Fonds, en déduction du pourcentage de la commission de gestion définie dans le prospectus.

La rubrique "Autres frais d'administration" figurant dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net est principalement composée de frais de distribution

#### Note 8 - Frais d'administration centrale

La rubrique "Frais d'administration centrale" figurant dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net est principalement composée des commissions d'agent administratif.

#### Note 9 - Taxe d'abonnement

Le Fonds est régi par les lois luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements actuellement en vigueur, le Fonds est soumis à une taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05 % de l'actif net et calculée et payable par trimestre, sur base de l'actif net à la fin de chaque trimestre.

Conformément à l'article 175 a) de la loi modifiée du 17 décembre 2010, la partie des actifs nets investis en OPC déjà soumis à la taxe d'abonnement est exonérée de cette taxe.

#### Note 10 - Changements dans la composition du portefeuille-titres

Les changements dans la composition du portefeuille-titres au courant de la période de référence se référant au rapport sont disponibles sur simple demande sans frais auprès du siège social de la Société de Gestion.

#### Note 11 - Facteur d'égalisation

Les Fonds dans lesquels le Fonds investit appliquent couramment un "Facteur d'égalisation" au terme duquel le Fonds peut être contraint de payer un montant supérieur à la valeur de l'actif net, représentant sa part de la commission de performance courue dans la valeur de l'actif net. Le "Facteur d'égalisation" garantit que la commission de performance est seulement perçue sur les actions dont la valeur s'est appréciée et que tous les actionnaires sont susceptibles d'être redevables du même montant par action.

## SELECTION F

### Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2024

#### Note 12 - Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2024, les compartiments du Fonds ne sont engagés dans aucun contrat de change à terme.

#### Note 13 - Contrats de futures

Au 31 décembre 2024, les compartiments ci-dessous sont engagés dans les contrats de futures suivants:

##### SELECTION F - SMART EVOLUTION

	Quantité	Dénomination	Devise	Exposition (en EUR)	Résultat non réalisé (en EUR)
Vente	110	Euro Stoxx 50 EUR (Price) Index FUT 03/25 EUX	EUR	-5.369.100,00	93.400,00
Achat	10	Hang Seng Index FUT 01/25 HKFE	HKD	1.248.148,97	-1.276,18
Vente	8	Nasdaq 100 Stock Index FUT 03/25 CME	USD	-3.278.540,40	92.138,24
					<u>184.262,06</u>

##### SELECTION F - ALPHA

	Quantité	Dénomination	Devise	Exposition (en EUR)	Résultat non réalisé (en EUR)
Achat	60	Hang Seng Index FUT 01/25 HKFE	HKD	7.488.893,80	-7.657,07
					<u>-7.657,07</u>

A la date des états financiers, les compartiments SELECTION F - SMART EVOLUTION ET SELECTION F - ALPHA ont déposé des actifs en garantie, présentés dans la rubrique "Dépôts de garantie sur futures", en faveur de BANQUE DE LUXEMBOURG, agissant en tant que contrepartie au Fonds pour les positions de contrats de futures.

#### Note 14 - Evénements

Aucun événement n'est à signaler.

#### Note 15 - Evénements subséquents

Il n'y a pas d'événements subséquents.

## SELECTION F

### Informations supplémentaires (non-auditées)

au 31 décembre 2024

#### 1 - Gestion du risque global

Conformément aux exigences de la circulaire CSSF 11/512, le Conseil d'Administration de la Société de Gestion doit déterminer le risque global du Fonds, en appliquant soit l'approche par les engagements soit l'approche par la VaR ("*Value at Risk*").

En matière de gestion des risques, le Conseil d'Administration de la Société de Gestion a choisi d'adopter l'approche par les engagements comme méthode de détermination du risque global.

#### 2 - Rémunération

La politique de rémunération de BLI - Banque de Luxembourg Investments s'aligne sur celle en vigueur au sein de sa maison-mère, la Banque de Luxembourg. Cette politique respecte les dispositions réglementaires et les valeurs auxquelles s'identifie BLI - Banque de Luxembourg Investments sur le long terme.

BLI - Banque de Luxembourg Investments respecte un équilibre approprié entre les composantes fixes et variables de la rémunération totale de ses collaborateurs. La composante fixe représente une part suffisamment importante de la rémunération totale pour qu'une liberté complète puisse être exercée en matière de politique relative aux composantes variables de la rémunération, et notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. BLI - Banque de Luxembourg Investments se réserve le droit de revenir sur toute attribution de rémunération variable s'il s'avère que celle-ci a été accordée dans des conditions de mauvaise conduite. Dans de tels cas, BLI - Banque de Luxembourg Investments pourra exiger du collaborateur le remboursement de tout ou partie du montant alloué, jusqu'à trois années après son versement.

L'évolution de la rémunération des collaborateurs est liée à l'expérience accumulée et à la prise de nouvelles responsabilités, mais également à une appréciation annuelle de chaque collaborateur par la hiérarchie. Celle-ci s'appuie sur des critères qualitatifs plutôt que sur des critères quantitatifs. Lorsque critères quantitatifs il y a, ils s'expriment et s'apprécient davantage par rapport à l'atteinte d'objectifs de groupe. En aucun cas le montant de la gratification n'est corrélé avec les performances financières qu'aurait pu générer un collaborateur.

Conformément à l'article 5 du règlement européen n°2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, la politique de rémunération de BLI - Banque de Luxembourg Investments prend en compte les risques en matière de durabilité.

De manière concrète, BLI - Banque de Luxembourg Investments considère que la transition vers une économie équilibrée et durable fait partie intégrante de ses objectifs et que chacun a un rôle actif à y jouer. Les facteurs de durabilité étant intégrés dans les critères d'appréciation qualitative de la rémunération au même titre que les autres critères pertinents, chaque collaborateur participe activement à l'atteinte des objectifs de BLI - Banque de Luxembourg Investments en matière de durabilité.

La politique de rémunération de BLI - Banque de Luxembourg Investments est revue chaque année et son implémentation fait l'objet d'une évaluation annuelle indépendante.

Au cours de l'exercice social 2024, une rémunération totale de EUR 11,295 millions a été payée à un nombre moyen de 68 employés, avec une composante variable pondérée à 23%. La rémunération totale payée aux 21 preneurs de risques matériels identifiés s'élevait à EUR 5,752 millions, avec une composante variable pondérée à 36%.

Un montant brut global de EUR 62.500 a été versé aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration de BLI - Banque de Luxembourg Investments.

## SELECTION F

### Informations supplémentaires (non-auditées) (suite)

au 31 décembre 2024

---

Le détail de la politique de rémunération actualisée, y compris notamment une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, la composition du comité de rémunération et l'intégration des facteurs de durabilité, est disponible sans frais sur simple demande des investisseurs sur [www.bli.lu](http://www.bli.lu).

### **3 - Informations concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash (règlement UE 2015/2365, ci-après "SFTR")**

A la date des états financiers, le Fonds n'est pas concerné par les exigences de publications SFTR. Aucune opération entrant dans le cadre de la réglementation SFTR n'a été réalisée au cours de la période de référence des états financiers.

### **4 - Informations en matière de durabilité**

Conformément aux exigences du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (" SFDR ") tel que modifié et complété par des normes techniques réglementaires (RTS), il est noté que :

-pour les compartiments SELECTION F - CAPEXPERT et SELECTION F - ALPHA, référencés sous l'article 6 :

Les investissements sous-jacents à ces produits financiers ne tiennent pas compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

- pour les compartiments SELECTION F - SMART EQUITIES et SELECTION F - SMART EVOLUTION, référencés sous l'article 8 ou 9, les annexes RTS (non auditées) requises au rapport périodique sont présentées dans les pages suivantes.

## ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : SELECTION F SMART EQUITIES

Identifiant d'entité juridique : 5493000BU2HBS27JWR04

# Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: \_\_\_%

**Non**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 57,7%<sup>1</sup> d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

<sup>1</sup> Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche ascendante (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières. Les caractéristiques environnementales et/ou sociales du portefeuille ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui a promu la durabilité à travers la sélection de fonds catégorisés eux-mêmes sous l'article 8 qui ciblent des investissements durables ou sous l'article 9 de SFDR.

Dès lors, en fonction des opportunités d'investissement identifiées par le gestionnaire, le fonds a donc pu promouvoir des caractéristiques telles que :

- Respect des principes du pacte mondial des Nations Unies ;
- Respect des principes de bonne gouvernance ;
- Respect des droits de l'Homme ;
- Utilisation raisonnée des ressources naturelles ;
- Réduction des émissions.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 57,6% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le produit n'a pas promu de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques. Le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de ses décisions d'achat et vente des fonds sous-jacents. Ainsi, l'équilibre de la discipline d'achat/vente a été décalé en faveur de fonds ayant un profil de durabilité favorable.

Le gestionnaire a suivi le niveau de durabilité de ses investissements au travers du pourcentage d'investissements effectués en actifs durables.

Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

Indicateurs :

% de l'actif investi (hors cash et dérivés) du portefeuille en fonds respectant les critères ESG internes	90,0% (minimum 75%)
% des actifs nets du fonds de fonds investis en actifs durables	57,7% (minimum 30%)

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Il n'y avait pas eu de publication pour la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

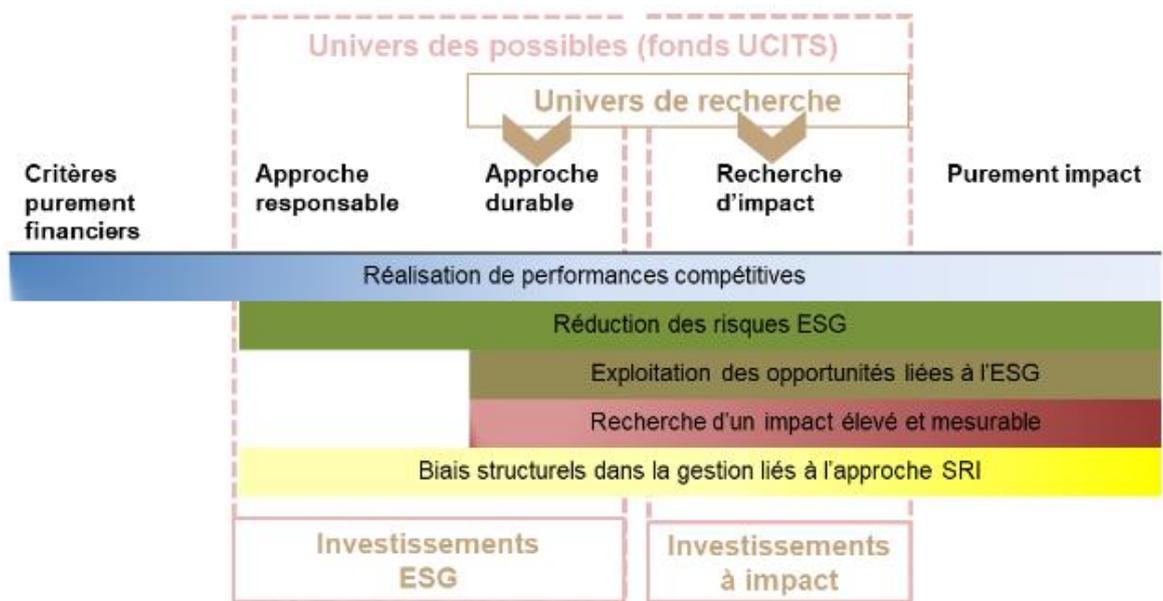
Au niveau des fonds sélectionnés, le gestionnaire s'est référé à la définition de durabilité mise en œuvre au sein des fonds sélectionnés. L'analyse du profil SRI a couvert non seulement le fonds considéré mais également sa société de gestion de portefeuille et se structure en plusieurs étapes :

- Réalisation d'une due diligence sur base d'un questionnaire ;
- Analyse de la documentation pertinente ;
- Rencontres et échanges réguliers avec l'équipe de gestion.

Le gestionnaire a appliqué une méthodologie qui a combiné une allocation d'actifs active et une sélection de fonds rigoureuse portant aussi bien sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance des stratégies analysées que sur les aspects purement financiers.

L'objectif du gestionnaire était de générer une plus-value sur le capital à long terme en investissant dans des fonds dont la méthodologie SRI est pertinente et étayée tout en gardant un profil risque/rendement attractif. Plusieurs objectifs généraux qui s'inscrivent dans une transition de long terme vers une finance et une société plus durables ont été identifiés par le gestionnaire qui a visé des investissements favorisant la transition en termes d'écologie, de santé, de modes de vie, de démographie...

La sélection des fonds sous-jacents s'est opérée sur la base de critères financiers traditionnels mais également sur la base de critères ESG/d'impact. Le fonds de fonds a couvert un univers d'investissement très large et a différencié deux grandes familles de stratégies, comme l'illustre le schéma ci-dessous :



Le gestionnaire a abordé l'investissement durable et responsable avec une perspective globale. Ainsi, il a adopté une approche multidimensionnelle combinant investissements ESG et investissements à objectif d'impact plus spécifique selon une approche cœur-satellite.



L'objectif de cette analyse était de comprendre dans quelle mesure et comment l'investissement durable et responsable était pris en compte dans le processus de gestion de chaque fonds analysé.

Une notation ESG interne a été établie pour chaque fonds analysé et composant cette poche. Cette notation a pris notamment en compte différents critères tels que le process ESG ou ISR suivi par le gestionnaire du fonds ciblé, les objectifs d'impacts éventuels du fonds ciblé, la présence et/ou la qualité des rapports ESG/ISR en place pour le fonds ciblé et si le fonds ciblé possède un label reconnu en matière d'investissement durable ou responsable.

Le gestionnaire du compartiment a ensuite complété son analyse des fonds ciblés par l'analyse des gestionnaires desdits fonds. Pour ces gestionnaires, une appréciation de l'intégration de l'investissement durable et responsable au sein de l'entité a été effectuée par l'analyse des initiatives mises en œuvre par ledit gestionnaire en terme d'ISR.

Le gestionnaire du compartiment a analysé si le gestionnaire du fonds ciblé est signataire des UNPRI ou d'autres chartes d'investissement responsable, s'il a mis en place des politiques en matière d'ISR/ESG (politique RSE, politique ISR, politique d'engagement et de vote), si des ressources sont dédiés à l'ISR, ainsi que la proportion des encours du gestionnaire qui sont gérés en respect d'une politique ESG.

Le gestionnaire du compartiment a sélectionné les fonds dont la notation ESG interne était supérieure à un minimum défini. Il s'est assuré de plus que le gestionnaire des fonds sélectionnés affiche un niveau d'intégration de l'investissement durable et responsable suffisant, par la complétude d'un nombre minimum d'initiatives en termes d'ISR.

Cette notation et cette appréciation ont été revues sur base annuelle permettant de comparer le profil de durabilité de chaque fonds retenu et de prendre des décisions d'investissement informées.

Pour la construction de son portefeuille, le gestionnaire a respecté les critères suivants :

- Au moins 75% de l'actif investi (hors cash et dérivés) du portefeuille du fonds de fonds était investis en fonds qui respectaient chacun des trois critères suivants :
  - Classification sous l'article 8 SFDR qui ciblent des investissements durables ou sous l'article 9 SFDR ;
  - Notation interne du fonds supérieure ou égale à 70/100 ;
  - Notation interne minimale de 2/4 au niveau de la société de gestion de portefeuille du fonds.
- Au moins 30% des actifs nets du fonds de fonds étaient investis en actifs durables.

Le gestionnaire a mis en place un suivi spécifique dédié à l'analyse du profil durable et responsable des fonds sous-jacents.

Les investissements durables ont fait l'objet d'une sélection différente selon le type d'instruments dans lequel le gestionnaire investissait.

#### 1. Investissements en fonds

Pour les investissements en fonds, les investissements durables ont été sélectionnés sur la base des approches mises en œuvre par les gestionnaires des fonds sous-jacents. La définition d'un actif durable a ainsi

pu varier en fonction des gestionnaires, suivant la nature de leurs activités, leurs choix méthodologiques ou les sources de données.

## 2. Investissements en titres vifs

Pour les investissements en titres vifs, le gestionnaire a sélectionné les investissements durables par leur statut d'obligation à impact ou, dans le cas où l'émetteur du titre est une entreprise sur base d'une double matérialité :

- L'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise ;
- L'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services ont pu avoir sur ses parties prenantes.

En complément, le gestionnaire a exclu de l'univers des investissements en titres vifs durables les entreprises qui génèrent une proportion de leurs revenus supérieure à un minimum défini en lien avec les activités suivantes : chaîne de production des hydrocarbures ; charbon ; armement ; jeux de fortune ; alcool ; tabac ; mines aurifères.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Pour les investissements dans des fonds d'investissement cibles, le gestionnaire s'est référé à la définition de « Do No Significant Harm » (DNSH) appliquée au sein des fonds d'investissement cibles, telle que décrite dans le document relatif à la Méthodologie Actifs Durables de BLI, qui précise qu'au niveau des fonds sélectionnés dans le contexte de la multigestion, BLI se réfère à la définition de durabilité mise en œuvre au sein des fonds sélectionnés. Afin de s'assurer du bien-fondé des démarches mises en œuvre au sein des fonds sélectionnés, BLI a développé une méthodologie d'analyse fondamentale qui est appliquée systématiquement.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une analyse des gestionnaires des fonds sous-jacents en analysant les politiques et modèles mis en œuvre par ces gestionnaires en termes de suivi des principales incidences négatives (PINs) et de respect des principes de bonne gouvernance. Grâce à cette analyse, le gestionnaire s'est assuré que les fonds ciblés sont en mesure d'identifier des préjudices importants éventuels d'un investissement durable sur les autres investissements dudit fonds.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Le gestionnaire s'est assuré que les fonds sous-jacents ont une politique d'exclusion couvrant les entreprises ne se conformant pas aux normes internationales en matière de droits de l'Homme ou des conditions de travail.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a agrégé les indicateurs PIN au niveau du portefeuille et les a contrôlés périodiquement. Cette revue périodique a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : [www.banquedeluxembourginvestments.com](http://www.banquedeluxembourginvestments.com) et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT	Technologie de l'information	2,30%	Etats-Unis
TAIWAN	Technologie de l'information	1,79%	Taiwan
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	1,12%	France
ALPHABET	Services de communication	1,06%	Etats-Unis
SAP	Technologie de l'information	0,98%	Allemagne
ANSYS	Technologie de l'information	0,91%	Etats-Unis
MASTERCARD	Finance	0,85%	Etats-Unis
NOVO NORDISK	Santé	0,82%	Danemark
ASML	Technologie de l'information	0,77%	Pays-Bas
THERMO FISHER	Santé	0,76%	Etats-Unis
AIR LIQUIDE	Matériaux	0,72%	France
NVIDIA	Technologie de l'information	0,70%	Etats-Unis
DBS GROUP HOLDINGS	Finance	0,66%	Singapour
SAMSUNG ELECTRONICS	Technologie de l'information	0,66%	Corée
HITACHI	Industrie	0,64%	Japon

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 01 janvier 2024 – 31 décembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

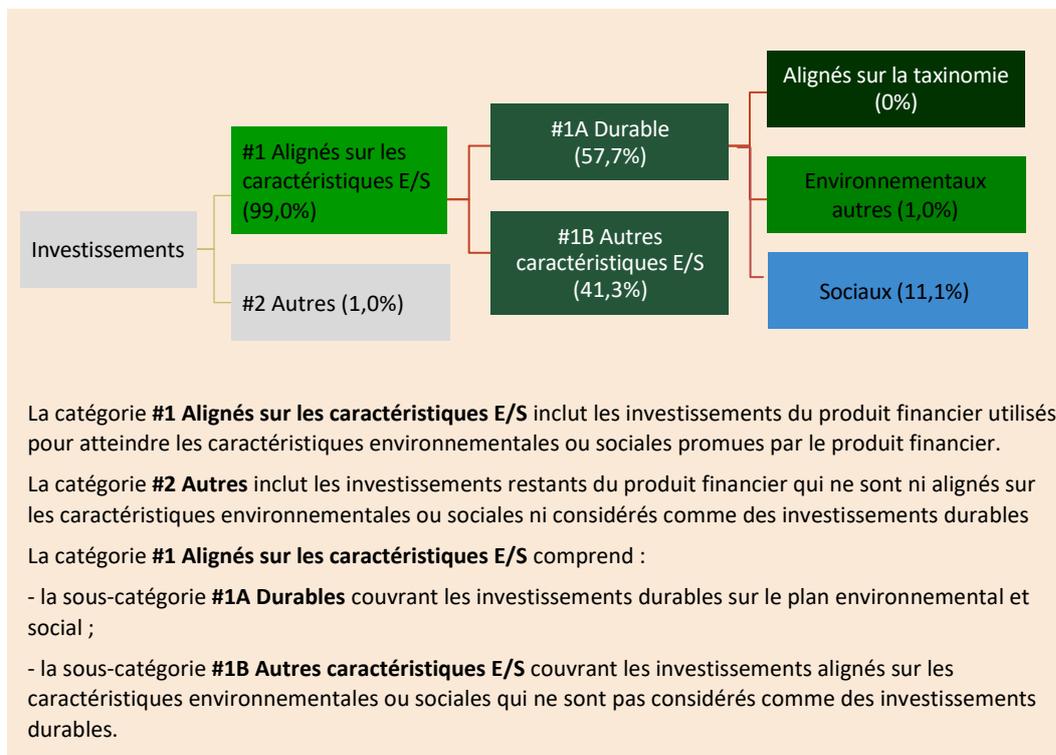


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

57,7% des actifs nets du produit financier.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



La ventilation de l'entièreté des investissements #1A Durable en Environnementaux autres et Sociaux n'est pas possible dû à un manque de données.

	12/2023	12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98,7%	99,0%
#1A Durable	57,6%	57,7%
- Alignés sur la taxinomie		0%
- Environnementaux autres		1,0%
- Sociaux		11,1%
#1B Autres caractéristiques E/S	42,4%	41,3%
#2 Autres	1,3%	1,0%

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Technologie de l'information	22,89%
Industrie	22,54%
Santé	14,38%
Matériaux	9,96%
Finance	9,84%
Consommation discrétionnaire	9,42%
Consommation de base	5,37%
Services de communication	3,07%

Immobilier	1,28%
Services aux collectivités	1,25%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Le gestionnaire analyse les politiques d'exclusion applicables aux fonds cibles par rapport à l'exposition aux activités liées aux combustibles fossiles et contrôle via une transposition trimestrielle les portefeuilles du produit financier afin d'exclure toute société présente sur la Global Oil & Gas Exit List.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires sont des activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

#### ● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?**



Oui



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



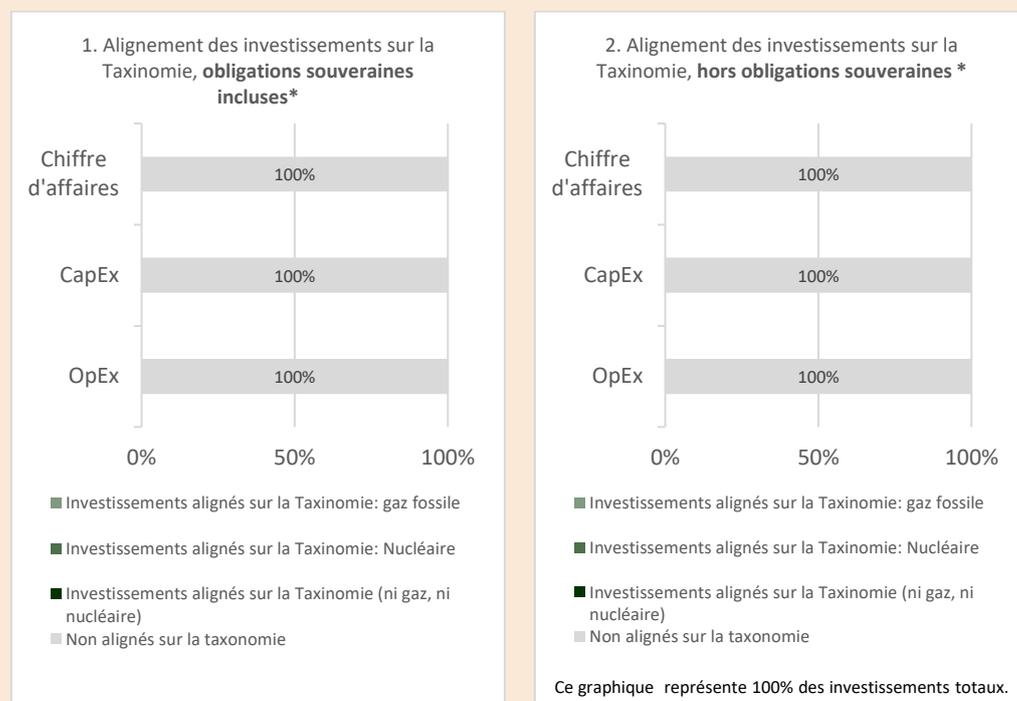
Non

<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 31 décembre 2024, 0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin décembre 2023.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

1,0% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



### **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

11,1% des actifs nets du produit financier.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



### **Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des produits financiers sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives du profil ESG des fonds cibles ainsi que de leurs sociétés de gestion;
- d'adopter une approche multidimensionnelle combinant investissements ESG et investissements à objectif d'impact plus spécifique dans le but de diversifier les investissements durables et responsables ;
- de comprendre dans quelle mesure et comment l'investissement durable et responsable est pris en compte dans le processus de gestion des fonds analysés ;
- d'effectuer un suivi spécifique dédié à l'analyse du profil durable et responsable des fonds sous-jacents ;
- de suivre des objectifs généraux qui s'inscrivent dans une transition de long terme vers une finance et une société plus durables via des thèmes abordés par les fonds sous-jacents tels que l'amélioration des pratiques d'investissement ou la transition écologique, des modes de vie, de santé ou démographique.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

Les méthodologies pertinentes et les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : [www.banquedeluxembourginvestments.com](http://www.banquedeluxembourginvestments.com) et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***  
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***  
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***  
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***  
n.a.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : SELECTION F SMART EVOLUTION

Identifiant d'entité juridique : 549300Z6RILJZYL81F97

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: \_\_\_%

**Non**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 45,3%<sup>1</sup> d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche ascendante (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières. Les caractéristiques environnementales et/ou sociales du portefeuille ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui a promu la durabilité à travers la sélection de fonds catégorisés eux-mêmes sous l'article 8 qui ciblent des investissements durables ou sous l'article 9 de SFDR.

Dès lors, en fonction des opportunités d'investissement identifiées par le gestionnaire, le fonds a donc pu promouvoir des caractéristiques telles que :

- Respect des principes du pacte mondial des Nations Unies ;
- Respect des principes de bonne gouvernance ;
- Respect des droits de l'Homme ;
- Utilisation raisonnée des ressources naturelles ;
- Réduction des émissions.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 45,3% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit n'a pas promu de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques. Le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de ses décisions d'achat et vente des fonds sous-jacents. Ainsi, l'équilibre de la discipline d'achat/vente a été décalé en faveur de fonds ayant un profil de durabilité favorable.

Le gestionnaire a suivi le niveau de durabilité de ses investissements au travers du pourcentage d'investissements effectués en actifs durables.

Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

Indicateurs :

% de l'actif investi (hors cash et dérivés) du portefeuille en fonds respectant les critères ESG internes	82,2% (minimum 75%)
% des actifs nets du fonds de fonds investis en actifs durables	45,3% (minimum 30%)

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Il n'y avait pas eu de publication pour la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

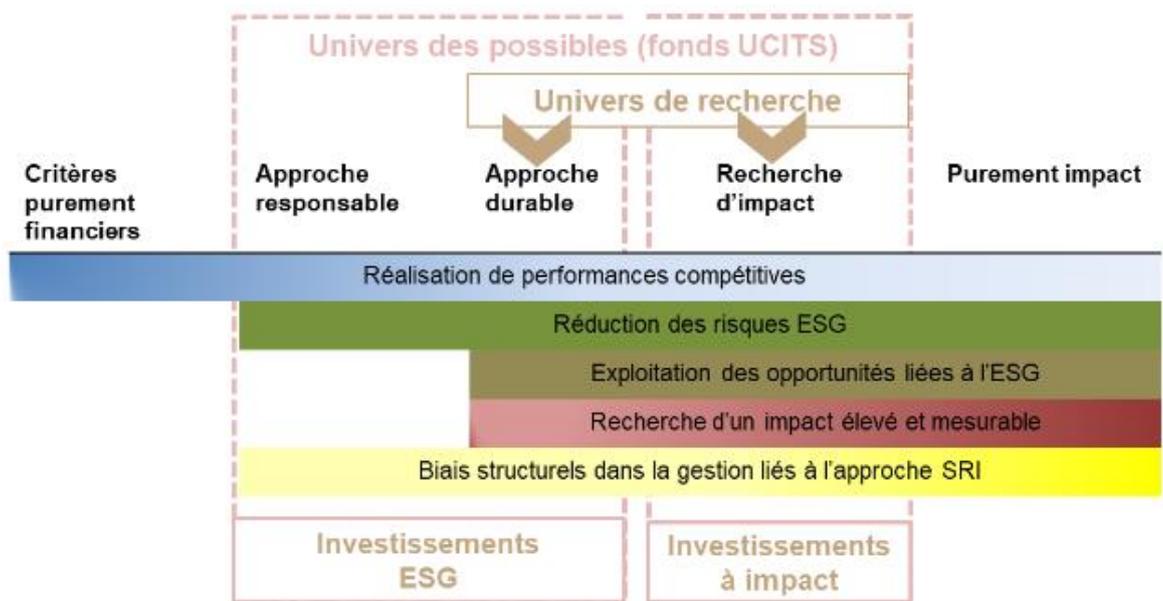
Au niveau des fonds sélectionnés, le gestionnaire s'est référé à la définition de durabilité mise en œuvre au sein des fonds sélectionnés. L'analyse du profil SRI a couvert non seulement le fonds considéré mais également sa société de gestion de portefeuille et se structure en plusieurs étapes :

- Réalisation d'une due diligence sur base d'un questionnaire ;
- Analyse de la documentation pertinente ;
- Rencontres et échanges réguliers avec l'équipe de gestion.

Le gestionnaire a appliqué une méthodologie qui a combiné une allocation d'actifs active et une sélection de fonds rigoureuse portant aussi bien sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance des stratégies analysées que sur les aspects purement financiers.

L'objectif du gestionnaire était de générer une plus-value sur le capital à long terme en investissant dans des fonds dont la méthodologie SRI est pertinente et étayée tout en gardant un profil risque/rendement attractif. Plusieurs objectifs généraux qui s'inscrivent dans une transition de long terme vers une finance et une société plus durables ont été identifiés par le gestionnaire qui a visé des investissements favorisant la transition en termes d'écologie, de santé, de modes de vie, de démographie...

La sélection des fonds sous-jacents s'est opérée sur la base de critères financiers traditionnels mais également sur la base de critères ESG/d'impact. Le fonds de fonds a couvert un univers d'investissement très large et a différencié deux grandes familles de stratégies, comme l'illustre le schéma ci-dessous :



Le gestionnaire a abordé l'investissement durable et responsable avec une perspective globale. Ainsi, il a adopté une approche multidimensionnelle combinant investissements ESG et investissements à objectif d'impact plus spécifique selon une approche cœur-satellite.



L'objectif de cette analyse était de comprendre dans quelle mesure et comment l'investissement durable et responsable était pris en compte dans le processus de gestion de chaque fonds analysé.

Une notation ESG interne a été établie pour chaque fonds analysé et composant cette poche. Cette notation a pris notamment en compte différents critères tels que le process ESG ou ISR suivi par le gestionnaire du fonds ciblé, les objectifs d'impacts éventuels du fonds ciblé, la présence et/ou la qualité des rapports ESG/ISR en place pour le fonds ciblé et si le fonds ciblé possède un label reconnu en

matière d'investissement durable ou responsable.

Le gestionnaire du compartiment a ensuite complété son analyse des fonds ciblés par l'analyse des gestionnaires desdits fonds. Pour ces gestionnaires, une appréciation de l'intégration de l'investissement durable et responsable au sein de l'entité a été effectuée par l'analyse des initiatives mises en œuvre par ledit gestionnaire en terme d'ISR.

Le gestionnaire du compartiment a analysé si le gestionnaire du fonds ciblé est signataire des UNPRI ou d'autres chartes d'investissement responsable, s'il a mis en place des politiques en matière d'ISR/ESG (politique RSE, politique ISR, politique d'engagement et de vote), si des ressources sont dédiés à l'ISR, ainsi que la proportion des encours du gestionnaire qui sont gérés en respect d'une politique ESG.

Le gestionnaire du compartiment a sélectionné les fonds dont la notation ESG interne était supérieure à un minimum défini. Il s'est assuré de plus que le gestionnaire des fonds sélectionnés affiche un niveau d'intégration de l'investissement durable et responsable suffisant, par la complétude d'un nombre minimum d'initiatives en termes d'ISR.

Cette notation et cette appréciation ont été revues sur base annuelle permettant de comparer le profil de durabilité de chaque fonds retenu et de prendre des décisions d'investissement informées.

Pour la construction de son portefeuille, le gestionnaire a respecté les critères suivants :

- Au moins 75% de l'actif investi (hors cash et dérivés) du portefeuille du fonds de fonds était investis en fonds qui respectaient chacun des trois critères suivants :
  - Classification sous l'article 8 SFDR qui ciblent des investissements durables ou sous l'article 9 SFDR ;
  - Notation interne du fonds supérieure ou égale à 70/100 ;
  - Notation interne minimale de 2/4 au niveau de la société de gestion de portefeuille du fonds.
- Au moins 30% des actifs nets du fonds de fonds étaient investis en actifs durables.

Le gestionnaire a mis en place un suivi spécifique dédié à l'analyse du profil durable et responsable des fonds sous-jacents.

Les investissements durables ont fait l'objet d'une sélection différente selon le type d'instruments dans lequel le gestionnaire investissait.

## 1. Investissements en fonds

Pour les investissements en fonds, les investissements durables ont été sélectionnés sur la base des approches mises en œuvre par les gestionnaires des fonds sous-jacents. La définition d'un actif durable a ainsi pu varier en fonction des gestionnaires, suivant la nature de leurs activités, leurs choix méthodologiques ou les sources de données.

## 2. Investissements en titres vifs

Pour les investissements en titres vifs, le gestionnaire a sélectionné les investissements durables par leur statut d'obligation à impact ou, dans le cas où l'émetteur du titre est une entreprise sur base d'une double matérialité :

- L'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise ;
- L'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services ont pu avoir sur ses parties prenantes.

En complément, le gestionnaire a exclu de l'univers des investissements en titres vifs durables les entreprises qui génèrent une proportion de leurs revenus supérieure à un minimum défini en lien avec les activités suivantes : chaîne de production des hydrocarbures ; charbon ; armement ; jeux de fortune ; alcool ; tabac ; mines aurifères.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie interne de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres.

***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Pour les investissements dans des fonds d'investissement cibles, le gestionnaire s'est référé à la définition de « Do No Significant Harm » (DNSH) appliquée au sein des fonds d'investissement cibles, telle que décrite dans le document relatif à la Méthodologie Actifs Durables de BLI, qui précise qu'au niveau des fonds sélectionnés dans le contexte de la multigestion, BLI se réfère à la définition de durabilité mise en œuvre au sein des fonds sélectionnés. Afin de s'assurer du bien-fondé des démarches mises en œuvre au sein des fonds sélectionnés, BLI a développé une méthodologie d'analyse fondamentale qui est appliquée systématiquement.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une analyse des gestionnaires des fonds sous-jacents en analysant les politiques et modèles mis en œuvre par ces gestionnaires en termes de suivi des principales incidences négatives (PINs) et de respect des principes de bonne gouvernance. Grâce à cette analyse, le gestionnaire s'est assuré que les fonds ciblés sont en mesure d'identifier des préjudices importants éventuels d'un investissement durable sur les autres investissements dudit fonds.

***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?  
Description détaillée :***

Le gestionnaire s'est assuré que les fonds sous-jacents ont une politique d'exclusion couvrant les entreprises ne se conformant pas aux normes internationales en matière de droits de l'Homme ou des conditions de travail.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a agrégé les indicateurs PIN au niveau du portefeuille et les a contrôlés périodiquement. Cette revue périodique a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : [www.banquedeluxembourginvestments.com](http://www.banquedeluxembourginvestments.com) et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 01 janvier 2024 – 31 décembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Amundi ETC Gold	ETC Or	3,65%	France
MICROSOFT	Technologie de	1,80%	Etats-Unis
United Kingdom Treasury Gilt 2021	Obligations	1,04%	Royaume-Uni
FRANCE T-BILL. BTF 0.00%	Obligations	0,84%	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	0,83%	France
NOVO NORDISK	Santé	0,79%	Danemark
SOCIETE GENERALE SA	Obligations	0,78%	France
TAIWAN SEMICONDUCTOR	Technologie de	0,74%	Taiwan
ALPHABET	Services de	0,70%	Etats-Unis
SAP	Technologie de	0,68%	Allemagne
NVIDIA	Technologie de	0,68%	Etats-Unis
MASTERCARD	Finance	0,60%	Etats-Unis
THERMO FISHER SCIENTIFIC	Santé	0,57%	Etats-Unis
ANSYS	Technologie de	0,54%	Etats-Unis
RELX	Industrie	0,52%	Royaume-Uni

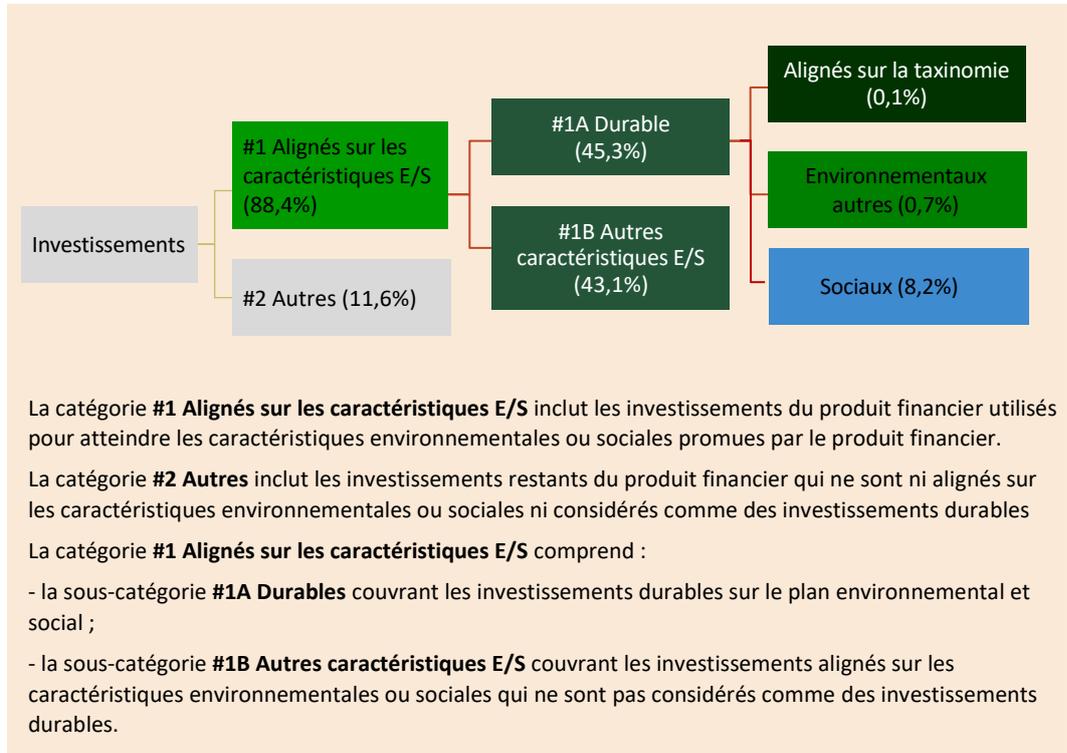
Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

45,3% des actifs nets du produit financier.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



La ventilation de l'entièreté des investissements #1A Durable en Environnementaux autres et Sociaux n'est pas possible dû à un manque de données.

	12/2023	12/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	99,1%	88,4%
#1A Durable	44,2%	45,3%
- Alignés sur la taxinomie		0,1%
- Environnementaux autres		-0,7%
- Sociaux		8,2%
#1B Autres caractéristiques E/S	55,8%	43,1%
#2 Autres	0,9%	11,6%

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Technologie de l'information	23,77%
Industrie	23,04%
Santé	17,16%
Finance	8,75%
Consommation discrétionnaire	8,58%
Matériaux	7,44%
Consommation de base	5,62%
Services de communication	3,34%

Services aux collectivités	1,17%
Immobilier	0,74%
Energie	0,37%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Le gestionnaire analyse les politiques d'exclusion applicables aux fonds cibles par rapport à l'exposition aux activités liées aux combustibles fossiles et contrôle via une transparence trimestrielle les portefeuilles du produit financier afin d'exclure toute société présente sur la Global Oil & Gas Exit List.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

#### ● Le **produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>2</sup>** ?



Oui



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



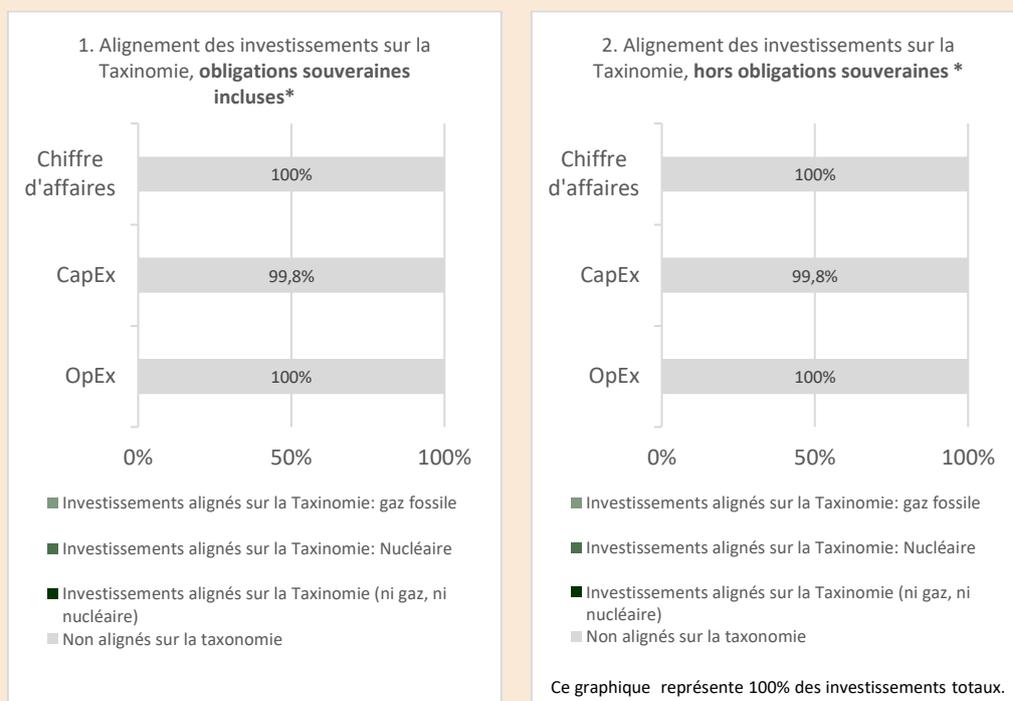
Non

<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 31 décembre 2024, 0,1% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin décembre 2023.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

0,7% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



### **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

8,2% des actifs nets du produit financier.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



### **Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des produits financiers sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives du profil ESG des fonds cibles ainsi que de leurs sociétés de gestion;
- d'adopter une approche multidimensionnelle combinant investissements ESG et investissements à objectif d'impact plus spécifique dans le but de diversifier les investissements durables et responsables ;
- de comprendre dans quelle mesure et comment l'investissement durable et responsable est pris en compte dans le processus de gestion de chaque fonds analysé ;
- d'effectuer un suivi spécifique dédié à l'analyse du profil durable et responsable des fonds sous-jacents ;
- de suivre des objectifs généraux qui s'inscrivent dans une transition de long terme vers une finance et une société plus durables via des thèmes abordés par les fonds sous-jacents tels que l'amélioration des pratiques d'investissement ou la transition écologique, des modes de vie, de santé ou démographique.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

Les méthodologies pertinentes et les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire :

www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.